

Attentes de l'APF

**Pour une réelle visibilité et représentation
des personnes en situation de handicap
dans les médias audiovisuels**

Constat :

La télévision est le reflet de la société et de ses composantes. La lutte contre les discriminations passe donc par une meilleure visibilité des personnes qui en sont victimes dans les médias audiovisuels.

Ainsi, certaines « minorités visibles » l'ont compris et ont mis en place un véritable lobbying vers les chaînes de télévision (ex : Club Averroes, observatoire de la diversité dans les médias ; Collectif Egalité (présidé par la romancière Calixthe Beyala), dont l'objet consiste à dénoncer le manque de représentation de la société multiculturelle dans les médias notamment...

En ce qui concerne le handicap, la seule visibilité « historique » reste le Téléthon. Une émission qui ne représente pas tous les sujets ayant trait à la visibilité des personnes en situation de handicap dans les médias audiovisuels, et qui a longtemps été une caution pour les chaînes pour dire que le sujet du handicap était « traité ».

La revendication d'une meilleure voire réelle visibilité dans les médias audiovisuels est donc relativement récente. Et elle se décline à plusieurs niveaux, la personne en situation de handicap comme :

- spectatrice (en plateau)
- participante à une émission telle que jeu, télé-réalité, divertissement...
- témoin (documentaires, émissions de « société », JT...)
- actrice, comédienne de fiction
- personnage de fiction
- professionnel des médias audiovisuels : à l'antenne (animateurs, présentateurs) et hors antenne (techniciens, journalistes...).

Aujourd'hui, où en est-on dans ces divers cas de figure ?

- **Personne spectatrice ou participante à une émission :** fréquente inaccessibilité des plateaux (réelle ou annoncée comme telle par la production) et absence de personnes en situation de handicap dans le champ de la caméra lorsque celles-ci ont réussi à accéder ! Mais aussi, en fonction de la production, des efforts réalisés depuis quelques années sur certaines émissions.
- **Personne témoin :** du respect de la personne au voyeurisme et à la pitié, il existe toute une palette ! quant à l'horaire des émissions sur le thème du handicap, il varie grandement : de bons documentaires à des heures tardives et des émissions « de société » de divertissement et/ou de télé-réalité en prime-time ! Reste l'effort fait depuis quelques années par les journaux télévisés qui suivent plus et mieux ce thème.
- **Personne actrice, comédienne :** aucune à notre connaissance à la télévision, même si des personnes en situation de handicap commencent à jouer sur des scènes de théâtre par exemple.
- **Personnage de fiction :** quelques films ont mis en scène des personnages ayant un handicap en personnages principaux ou non (Nationale 7, mais aussi plus récemment « L'un reste, l'autre part »...). Les séries françaises s'y mettent également mais pas toujours avec beaucoup de finesse (paraplégiques qui remarquent, discours simplistes...) et surtout, le personnage qui a un handicap n'est considéré qu'à travers son handicap.
- **Personne exerçant un métier dans l'audiovisuel :** peu d'exemple à l'antenne si ce n'est Jacques Dejeandile (pour une rubrique handicap !) mais également hors antenne...

Face à ce constat, l'APF se base à la fois sur son projet associatif « *Acteur & Citoyen !* », sa charte « *L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient* » et le principe de non-discrimination, pour se positionner pour une réelle visibilité et représentation des personnes en situation de handicap dans les médias audiovisuels.

Ambitions de l'APF

- Pour une réelle visibilité et représentation des personnes en situation de handicap dans les médias audiovisuels.
- Pour une image juste des personnes en situation de handicap dans les médias audiovisuels : ni sous-hommes, ni sur-hommes : une personne en situation de handicap est avant tout une personne, un citoyen.

Propositions de l'APF

1. Mettre en place une politique offensive de l'emploi, prenant en compte la question de la formation des personnes en situation de handicap, dans les entreprises audiovisuelles publiques et privées.
2. Rendre accessibles les différents lieux audiovisuels (plateaux, chaînes, sociétés de production...) dans une démarche "spectateurs", "pratiquants" et "professionnels".
3. Créer des partenariats locaux et nationaux avec les acteurs associatifs du handicap afin notamment de permettre une approche réaliste du handicap (scénarii, scripts, expertise...).
4. Promouvoir l'expression « personne handicapée » ou « personne en situation de handicap » dans le vocable médiatique (et non « handicapé-e »).

Actions de l'APF

- L'association se réserve la possibilité de mettre en place des testings pour vérifier la réalisation de ses propositions.

L'Association des Paralysés de France, en bref :

L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est une association nationale de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille qui rassemble 32 000 adhérents, 25 000 bénévoles et 11 000 salariés.

L'APF milite activement aux niveaux national et européen, et dans chaque département pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture...

www.apf.asso.fr
www.reflexe-handicap.org